



CENTRALE
CANINE

Groupe Travail IGP FH

COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
DES CHIENS
DE BERGERS
ET DE GARDE

FEUILLE D'INSCRIPTION COUPE DE FRANCE IGP 2025 DU 29 AU 30 MARS A ERSTEIN (67)

Nom du Conducteur : _____

Nom du Chien : _____

N° de Carnet de travail : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Taille de la veste : XS S M L XL XXL XXXL

Coller une

Etiquette 2025

+ 2 étiquettes libres

Tous les concours demandés devront être réalisés avant le weekend du dernier sélectif (17-18/02/2025) N'oubliez pas les photocopies du carnet de travail, page de garde y compris

	POINTAGES	DATES	LIEUX	JUGES
Concours en niveau 3 : Saison 2024 - 2025				
Concours en niveau 3 : Saison 2024 - 2025				
Championnat de région				
1 ^{er} sélectif OU				
2 ^{ème} sélectif				

A renvoyer avant le 07/03/2025 au responsable du GTN IGP :

Fait le : _____

Signature du concurrent :

Signature et cachet du président :

M. Guy FRITSCH
14, rue de l'Amiral
Exelmans
67640
FEGERSHEIM



COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
CHIENS
DE BERGER
ET DE GARDE

Président de la CUN-CBG : Jean Bernard MOINGS

Rue de la Millette 63210 NEBOUZAT

☎ 04 73 87 17 75 – 06 64 77 10 20

✉ jbmoings@gmail.com

www.cun.cbg.com

A envoyer au Groupe Travail concerné

Droits et Devoirs :

Des licenciés de la CUN-CBG, qui participent à des Championnats et Grands Prix SCC, d'une discipline gérée par la CUN-CBG, ainsi que pour les membres des Équipes de France.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous vos droits et vos devoirs en tant que licencié CUN-CBG - SCC :

Nom : Prénom :

Finaliste du Championnat ou Grand Prix SCC de la discipline :

Membre de l'Équipe de France de la discipline :

Date de l'événement : Lieu de l'événement :

Droits du Finaliste et du Membre d'une équipe de France :

- ✓ Droit au respect de son chien, quelles que soient sa race et ses performances.
- ✓ Droit au respect de sa personne en tant que concurrent quels que soient la discipline pratiquée et son niveau (débutant ou expérimenté).
- ✓ Droit à un jugement sans distinction fondée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les mœurs, l'orientation sexuelle, de leur identité de genre, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, à une prétendue race ou religion déterminée.
- ✓ Droit au respect de la part des organisateurs dans le déroulement général de la manifestation et la compétition.

Un licencié a la possibilité de déposer une réclamation, selon la procédure réglementaire, s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés.

Devoirs du Finaliste et du Membre d'une équipe France :

- ✓ Répondre le plus rapidement possible aux questionnaires des organisateurs et du Groupe Travail, envoyés par le secrétariat du Groupe Travail. Respect de ses réservations concernant les repas et hébergements offerts par l'organisation.
- ✓ Respect de son chien pendant la compétition, pendant toute la durée du Championnat sur le site, **respect absolu du Bien Être Animal.**
- ✓ Respect des règlements de la cynophilie, du jury et du public lors des concours.
- ✓ Respect de tous les instants des officiels et responsables de la Cynophilie (même hors des épreuves officielles).
- ✓ Respect de l'organisation du Championnat, de ses bénévoles indispensables à la cynophilie, et de son protocole.
- ✓ En cas de contrôle antidopage, le conducteur mettra son chien à la disposition du vétérinaire préposé aux prélèvements.
- ✓ Respect de la propreté du site.
- ✓ En cas de manquements graves portant notamment atteinte à l'image de la cynophilie française ou de ses dirigeants et à celle de la SCC et sur demande de la CUN-CBG, le **Comité de la Fédération** pourra interdire de « Grand Prix, Sélectifs, Finales ou Championnats du Monde » les conducteurs « licenciés » concernés ainsi que leurs chiens pour une durée qu'il

déterminera (entre deux et quatre ans), le dossier étant instruit selon les règles des procédures disciplinaires et les règlements de la Cynophilie.

- ✓ Le gilet ou blouson offert par la CUN-CBG doit obligatoirement être porté lors de la proclamation des résultats et remise des prix officielles. **Il doit absolument rester neutre et ne porter aucun signe ou publicité.**
- ✓ Il doit obligatoirement être porté sur toutes les photos officielles, lors d'un Championnat International.

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies

(Personne photographiée et/ou filmée – Droit à l'image – Droit au nom)

J'accorde à la société Centrale Canine, représentée par son Président ou ses représentants, la permission de publier toutes les photographies ou images prises de moi lors du Grand Prix SCC ou Coupe / Championnat de France ou du Monde, en conséquence de quoi, j'autorise la SCC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou films pris dans le cadre de la présente.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation et d'utiliser les photographies et/ou films de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés au présent.

Date :

Signature (obligatoire) :

Mention manuscrite : Je m'engage à respecter cette charte :

+++++

Conditions de retrait ou de non-délivrance de la licence d'utilisateur :

En complément des procédures disciplinaires qui pourraient être déclenchées à leur égard et être traitées, pour décision, par le Conseil de Discipline de la SCC, les comportements répréhensibles de l'utilisateur susceptibles d'entraîner le retrait de sa licence, peuvent être définis comme suit :

- ✓ Tous manquements individuels au règlement de la discipline pratiquée, ainsi qu'aux règlements généraux de la Société Centrale Canine, à la déontologie du sport canin, notamment ceux tendant à fausser les résultats d'un concours.
- ✓ Maltraitance à l'encontre de son chien avant, pendant ou après un concours.
- ✓ Attitude ou écrits impolis ou injurieux à l'égard des officiels de la cynophilie même hors des épreuves officielles, ou vis-à-vis des juges, organisateurs, concurrents et public lors des concours.

NB : En cas d'incident mettant en cause lors d'un concours, le comportement du licencié, le juge peut suspendre la licence à titre conservatoire (Cf. protocole de délivrance des licences) dans l'attente du traitement du dossier par la SCC.

Date :

Signature (obligatoire) :

Mention manuscrite : Je m'engage à respecter cette charte :

+++++

Précision sur les conducteurs étrangers lors de nos finales :

La participation à la Coupe et au Championnat de France est acceptée, le chien doit être inscrit au LOF, depuis au moins 6 mois avant la date de la Coupe.

Pour représenter la France dans une équipe nationale, **il faut être de nationalité française.**

Je déclare sur l'honneur être de nationalité française :

Date :

Signature (obligatoire) :